

SESSION ORDINAIRE

EN DATE DU

19 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

Etaient présents : Messieurs DOUCET, FOURNIER, ROBINET, YVELIN, LANGLET, MITTEAU, MORIN, RICHARD, CHIRITescu-CRISAN, Madame BEDU-SEPTIER, BOISTARD.

Etaient absents : Madame CHARTIER et Monsieur VAN HUFFEL.

Etaient excusés : Madame PAYE et Monsieur CARREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur LANGLET.

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec Messieurs LEOMENT et BRUNEL du service ingénierie du Conseil Départemental, se tiendra en mairie de Vailly le vendredi 27 janvier 2017 à 9 H. Cette réunion a pour objet l'étude de la réduction de la vitesse aux entrées de la commune.

Fusion des Communautés de communes Cœur du Pays Fort, Haut Berry Val de Loire et du Sancerrois.

Monsieur le Maire informe que deux délégués siègeront au sein de la nouvelle communauté de communes. Pour les communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants les délégués sont pris dans l'ordre du tableau de l'élection du maire et des adjoints. Monsieur DOUCET Gilles-Henry et Madame PAYE Christelle (Monsieur FOURNIER Serge a émis le souhait de ne plus siéger au sein de la communauté de communes) seront les délégués de Vailly. Dans l'immédiat, la communauté de communes Cœur du Pays-Fort, Haut Berry Val de Loire et du Sancerrois a son siège à Sancerre.

Monsieur le Maire informe que la date retenue pour la cérémonie des vœux du maire est fixée au samedi 28 janvier 2017 à 18 heures 30.

N° 2016 036 - Autorisation de dépenser en section d'investissement sur le budget 2017 de la commune et du service de l'eau

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal, au vu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a la possibilité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits votés au budget 2016.

Budget 2016 de la commune : 27 378 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, pour un montant de 6 844 € et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget.

Budget 2016 du service de l'eau : 21 008 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, pour un montant de 5 252 € et s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget.

N°2016-037 - Décision modificative

BUDGET COMMUNE (400)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

article 023 (OS)	5 512.80 €
article 6237 publications	- 2 152.80 €
article 64168 autres emplois insertion	- 960.00 €
article 65733 autres charges département	- 2 400.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

article 2151 (Réfection chaussée allée des Bordes)	3 360.00 €	021 (OS)	5 512.80 €
article 21538 (Eclairage du stade)	2 152.80 €		

N°2016 038 - Tarif de vente des lots du lotissement de "La Marne du Pâtis"

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2015 n°2015_037, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente à 19 € le mètre carré et ce, jusqu'au 30 juin 2016 dans le cadre d'une action commerciale afin de promouvoir la vente des lots du lotissement "La Marne du Pâtis"

Après délibération, le conseil municipal décide de proroger le prix de vente à 19 € le mètre carré des lots du lotissement "La Marne du Pâtis" et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

N°2016 039 - Contrat d'assurance AXA

Monsieur le Maire donne lecture du contrat établi par la Compagnie AXA au titre du contrat "Collectivité Locale".

Cette proposition remplacera le contrat n°31882040805487 qui sera résilié au 01 janvier 2017.

Monsieur le Maire précise que ce contrat actualisé n°0000007414408604 sera sans coassurance, pour un montant annuel de 7 980.44 euros TTC (sept mille neuf cent quatre vingt euros quarante quatre centimes) pour la période du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce contrat.

N°2016 040 - Engagement pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points réglementaires à prendre en considération pour élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Soit :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Après présentation et échanges, le Conseil Municipal s'engage à élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Don du comité des fêtes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Comité des Fêtes de Vailly qui informe de la remise d'un chèque de 1 355.42 €, correspondant au bénéfice du loto réalisé en partenariat avec le CCAS le 30 octobre dernier. Il est précisé que ce don devra être affecté à toute action relevant du CCAS.

Remerciements

Monsieur le maire donne lecture de courriers adressés par le comité directeur des trois sections de Vailly-loisirs, Facilavie et l'Association AC PG CATM TOE VVES du canton de Vailly, en remerciement des subventions attribuées.

Le bureau de l'office de tourisme remercie également la municipalité pour le poirier acheté dans le cadre de la réalisation d'un verger autour de la grange pyramidale. L'inauguration de ce verger se fera à la réouverture de l'office de tourisme en avril 2017.

Arrhes pour la réservation du centre socio culturel

Monsieur le maire informe que lors de la réunion de préparation du calendrier des fêtes 2017, Madame Christelle PAYE Maire-adjoint, a évoqué la nouvelle procédure de réservation du centre socio culturel pour les associations.

Elle propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, il soit demandé des arrhes aux associations (50 % du montant de la réservation) afin de confirmer les réservations annoncées.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis très favorable à cette proposition et demande qu'il soit stipulé que le versement des arrhes, correspondant à la totalité des réservations de l'année, soit effectué pour le 31 janvier 2017.

Projet de jumelage avec la Roumanie

Monsieur Jean RICHARD dresse le bilan de la réunion d'information relative au projet de jumelage avec la Roumanie, qui s'est tenue en mairie le 03 décembre dernier. Une communication insuffisante, un manque de passion de la population et une autre manifestation le même jour n'ont pas permis d'avoir un nombreux public.

Ce projet sera de nouveau expliqué à la population lors de la cérémonie des vœux du 28 janvier prochain.

Monsieur Géo CHIRITescu CRISAN donne des compléments d'information sur la réalisation d'un jumelage.

La majorité des membres présents (10 sur 11) est unanime à la démarche de réalisation de ce projet.

Projet de panneaux photovoltaïques

Le 02 décembre dernier, Messieurs Serge FOURNIER et Jean RICHARD ont reçu en mairie, Monsieur Paul AZIBERT du Groupe SUNPOWER qui leur a présenté un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques. Ce projet qui pourrait être une opportunité financière pour la commune présente néanmoins quelques difficultés dans sa réalisation (urbanisme, activité agricole, raccordement au poste source).

Après délibération le conseil municipal accepte de signer une lettre d'intention avec la société SUNPOWER afin de lui réserver l'exclusivité du projet.

Questions diverses

Monsieur Serge FOURNIER informe qu'il a réalisé un condensé des délibérations du conseil municipal de 1819 à 2011. Ce registre est tenu à la disposition du public en mairie.

Monsieur Jean RICHARD informe qu'il a reçu un fax en provenance de ORANGE l'informant de la mise en place de la fibre optique en 2017 sur la commune de Vailly.

Cette société sera contactée afin d'avoir confirmation de cette réalisation et pouvoir relater cette information lors de la cérémonie des vœux du maire.

Avenir de l'ancien centre de secours

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien centre de secours est vacant depuis plusieurs mois et que différentes propositions (vente, location) avaient été faites concernant ce bâtiment.

A ce jour aucune nouvelle proposition n'a été faite à la commune concernant ce bâtiment.

Ce local est actuellement prêté au Comité des Fêtes pour la réalisation des chars du comice.

Effondrement de l'Allée des Bordes

Monsieur le Maire informe que suite à l'effondrement de l'Allée des Bordes il a contacté Monsieur MICAT de la SAUR, afin d'obtenir une répartition de la dépense. La SAUR s'est engagée à participer à hauteur de 50 % de la dépense.

D'autre part, Monsieur Serge FOURNIER contactera de nouveau Monsieur MICAT afin de lui demander que le dépôt laissé devant chez Madame BIDOUX, suite aux fuites d'eau de la Route de Pierrefitte soit retiré.

Travaux du Pont

Les travaux du pont sont terminés et le planning a été respecté ; à l'issue du chantier un complément d'enrobé a été réalisé jusqu'au jointement avec celui existant de la grande rue.

En ce qui concerne les travaux de réseaux de la Route de Villegenon, une opération globale pourrait être effectuée avec la commune en 2018 voire 2019.

* * * * *

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
à 20 h 50*

* * * * *